

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 JUIN 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quatorze, le **26 JUIN 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
27 Juin 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

7^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET
Dominique, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN
Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme
DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier,
Conseillers Municipaux.

Objet : Aménagement de voirie.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N°94/2014

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
Mme DUPONT Virginie à Mme PANO-WENTZEL Marylène

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Maire-adjoint, expose au Conseil
Municipal le dossier de travaux d'aménagement global de voiries pour cette année, consistant en
la reprise de la contre allée rue Jules Ferry, de la voirie à la Sapinière et de celle du Bambois en
Bordure de Meurthe.

Les services techniques municipaux chiffreront ces travaux à la somme
totale de 57 500 € HT.

L'Assemblée délibérante unanime décide :

- De les approuver,
- De s'engager à les réaliser, la dépense intervenant sur l'opération n° 851 du budget communal,
- De solliciter une subvention du Conseil Général des Vosges pour aider à leur financement,
- D'arrêter le plan de financement comme suit :
 - * subvention départementale 8 050,00 €,
 - * autofinancement (hors TVA) 49 450,00 €
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser cet investissement dès l'obtention de la
subvention, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,